

Commune d'

AIRION

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
24 JUIN 2013

7 a

DEFENSE INCENDIE

DEFENSE INCENDIE

Il est rappelé que les interventions des services de lutte contre l'incendie nécessitent, pour qu'elles soient efficaces et que la responsabilité du maire ne soit pas engagée, le raccordement de poteaux incendie sur des conduites de diamètre 100 mm au minimum. Les poteaux doivent pouvoir débitier 60 m³ par heure pendant 2 heures, et cela à 1 bar de pression minimum.

De plus, le champ d'action pour l'intervention des services de secours incendie ne doit pas dépasser 200 m linéaires sur voie carrossable. Cette distance peut être étendue à 400 m en milieu rural, sous réserve de présence de prises accessoires ou de points d'eau équipés d'une plate-forme permettant l'accès des véhicules de secours.

Ces normes sont fixées par une circulaire interministérielle de 1951.

13 poteaux incendie sont recensés sur la commune : 7 dans le village d'Airion, 3 dans le hameau du Haras de Fitz-James, 1 au niveau de la ferme du Bel-Air (RD 916), auxquels s'ajoutent 2 poteaux à l'intérieur du lycée agricole (sur réseau privé).

Les poteaux situés dans la partie centrale du village (rue de l'Eglise), ainsi que ceux situés dans l'enceinte du lycée agricole, délivrent une pression et un débit suffisants.

C'est également le cas des poteaux situés dans la Grande Rue et la rue Paul Courroy, depuis que le réseau d'eau potable a fait l'objet d'un renforcement à la fin de l'année 2011. Ce renforcement a en effet permis de solutionner le problème selon lequel les constructions desservies par la rue Paul Courroy étaient auparavant situées en dehors du rayon d'action de 200 m linéaires sur voie carrossable de l'un des poteaux normalisés (poteaux conformes).

Les autres poteaux (rue du Château d'Eau, ferme du Bel-Air, hameau du Haras de Fitz-James) ne respectent pas les critères de conformité, leur débit à 1 bar de pression étant insuffisant.

S'agissant du poteau situé dans la rue du château d'eau, la proximité de ce dernier explique le déficit de pression. La défense incendie y est toutefois convenable selon le Centre de Secours.

Concernant la ferme du Bel-Air, la Municipalité projette l'installation d'une réserve incendie de 120 m³, en limite sud de la partie bâtie.

De plus, dans le secteur du centre équestre, la défense incendie est complétée par deux points d'aspiration dans la rivière de l'Arré, étant précisé que celui situé à proximité immédiate des bâtiments est peu exploitable (par manque d'eau).

Dans le hameau du Haras de Fitz-James, les poteaux raccordés au réseau d'eau potable présentent des insuffisances, ils ne respectent pas les critères de conformité. La défense incendie y est principalement assurée par une citerne de 120 m³ située face au Haras (maison de retraite). Elle est complétée par une citerne située à l'entrée du hameau (en provenance de la RD 916), mais dont le volume n'est que de 60 m³.

L'examen de la portée de la citerne de 120 m³ montre que beaucoup de constructions du lotissement des Garignons sont situées au-delà du rayon d'action (400 m en l'espèce). Dans la mesure où la canalisation d'eau potable présente déjà un diamètre suffisant (100 mm), c'est davantage l'installation d'une nouvelle citerne incendie qui doit être envisagée. Néanmoins, le Centre de Secours estime que la couverture incendie dans ce hameau ne soulève pas d'inquiétude particulière compte tenu de la faible densité de constructions (habitations très espacées les unes des autres).

Le dernier contrôle des hydrants est joint ci-après.

Liste des points d'eau

06/10/2009

Implantation	N°com	Nom Commune	N°	Type	E a	A t	A o	V c	i	s	Adresse	Pression Statique e	Pression Dynamique e	Debit stat m3/s	Debit à 1 bar	Debit à 0,8 bar	Diam. alim.	Diam. sortie	Volume réserve m3	Rg Rg	Rg Rg	Debit réalim. m3/h	Vol. chat. m3	All. chat. stat	Rem. incendie
Voie publique	60008	AIRION	00001	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	haras de Fitz James (maison de toit de chaume)	6,00	1,00	38,00	27,00	28,00	100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00002	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	19 lotissement (les Garrignons)	5,00		34,00	27,00	29,00	100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00003	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	7 lotissement (les Garrignons)			31,00	24,00	26,00	100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00004	B100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10 rue du château d'eau	1,50		85,00	30,00	52,00	100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00005	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	2 rue du haras		1,00	135,00	107,00		100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00006	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	3 rue de l'église	5,00	1,00	136,00	114,00		100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00007	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	14 rue de l'église	6,00	1,00	98,00	87,00		100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00008	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	1 rue du Sergent Chef paul Courroy	6,00	1,00	60,00	47,00	53,00	100	100/2x070							
Voie publique	60008	AIRION	00009	B070	✓	✓	✓	✓	✓	✓	21 rue du Sergent paul Courroy			8,00	4,00	6,00	inconnu	070							
Voie publique	60008	AIRION	00010	B070	✓	✓	✓	✓	✓	✓	route d'Elouy face à la maison de Mr Beuswaert			12,00	10,00	10,00	inconnu	070							
Voie publique	60008	AIRION	00013	B070	✓	✓	✓	✓	✓	✓	route nationale 916 à la ferme			12,00	2,00	7,00	inconnu	inconnu							
Voie publique	60008	AIRION	00014	RES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	lotissement (les Garrignons) en direction de la CD 916								60						
Voie publique	60008	AIRION	00015	RES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Lotissement (Les Garrignons) face à la maison de retraite								120						
Voie publique	60008	AIRION	00016	COUR	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Centre équestre														
Voie publique	60008	AIRION	00017	COUR	✓	✓	✓	✓	✓	✓	rue du moulin angle centre équestre														
LYCÉE AGRI	60008	AIRION	00011	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Côté de l'accueil	5,00	1,00		60,00		100	100/2x070							
LYCÉE AGRI	60008	AIRION	00012	P100	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Côté de la cuisine	5,50	1,00	60,00	62,00		100	100/2x070							